

national. Encore une fois : affaire à suivre... La deuxième NBI est la NBI ZUS (zone urbaine sensible) : celle ci prévoit que pour être attribuée, le SPP doit travailler au moins 50% de son temps en ZUS. Très difficilement quantifiable pour notre profession. De plus, elle entraînerait des disparités entre les agents. Pour la CGT, tous les agents en premier appel sur une ZUS doivent toucher cette NBI. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette nouvelle bonification indiciaire....

Le Secours A Personne :

La convention tripartite signée entre SDIS/SAMU/privé a été remise en cause par le colonel Vignon, président de la FNSPP. Il souhaite que les pompiers puissent s'affranchir de la régulation du CRR15 dans certains cas, et réclame que les hôpitaux paient les carences aux SP (le SDIS59 réclame 700 000€ au CHU de Lille et le SDIS 77 demande 2 millions d'euros au CHU Melun pour les carences !). Il souhaite aussi que les médecins SP aient plus de responsabilités dans le SAP. Pour la CGT, les médecins SP généralistes ne sont pas aptes à faire de l'urgence car celle ci est une véritable spécialité. De plus, il nous semble illogique qu'un SDIS réclame de l'argent à un CH : c'est un transfert d'argent public sans intérêt. Nous proposons la création d'une unité mobile hospitalière pour les transports sanitaires non urgents. Suite au congrès de Clermont Ferrand, le Président Sarkozy a créé un groupe de travail national afin d'améliorer la relation entre SDIS, SAMU et privé; revoir la régulation et appréhender un système de communication commun. La FNSPP et l'ANDSIS y siègent, mais aucune organisation syndicale n'est représentée. Nous ne sommes donc pas associés à ces réflexions, mais nous resterons attentifs. Va-t-on vers une paramédicalisation des SP, vers un scission du métier en deux, vers un transfert sur le privé ??

Fin de carrière :

Force est de constater que peu de personnes optent pour le CRO et le CDO (140 agents sur 4500 potentiels). Les négociations sur les fins de carrière ne se feront pas avant 2008. Il faudra tenir compte de la pénibilité du métier. Aujourd'hui, la CNRACL est excédentaire de 120 millions d'euros. La CGT attendra de voir ce qui s'est négocié avec les cheminots pour finaliser notre projet revendicatif sur ce point

Comme vous le voyez, beaucoup de travail. Appel aux bonnes volontés !



Le mot du secrétaire général

Encore une année forte syndicalement et plutôt positive .On s'aperçoit localement du travail que le bureau CGT a effectué avec l'application de la filière à 100% à Lyon, les différents courriers et la rencontre avec la direction afin d'arrêter les injustices et les abus de pouvoir de certains de nos chefs, pour les hommes du rang comme pour les officiers.

Nationalement, les accords Jacob arrivent ce mois pour certains, la NBI se discute toujours, la progression de carrière des majors, etc...

Tout ceci nous conforte et prouve que la CGT a une ligne de conduite pure et dure mais toujours dans le sens du personnel. Attention pour 2008, le gouvernement va essayer de nous presser encore un peu plus. Nous aurons besoin de tous car sans vous, nous n'existerions pas. Rapelez vous : Ils ont le pouvoir, et nous, le nombre...

A bientôt, et bonnes fêtes a vous et vos familles

Joel Maitre

Édition décembre 2007

**Syndicat CGT
des Sapeurs Pompiers Professionnels
du Rhône**



Le petit bavard Lyonnais

Nous contacter :

Adresse internet : <http://pompiers.lyon.cgt.online.fr>

e-mail : pompiers.lyon.cgt@online.fr

L'édito

L'actu du département

La CGT au TA

La réunion régionale

le mot du secrétaire

**2008 : pensez aux
élections professionnelles !**

.

Votez CGT ! :



L'édito

Notre Président de la République vient de s'augmenter de 140 %, en nous expliquant qu'il faut s'aligner sur ce qui se fait à l'étranger, qu'il faut plus de transparence et que 18 690 € pour un seul homme, c'est rien dans le budget de l'Etat. Très bien. Alors pourquoi ne pas élargir ses arguments et les appliquer à notre profession ? Un SPP américain (pays vénéré par notre ancien Ministre) touche 4 à 5000 \$, prenons exemple sur ce pays étranger ! Cela augmentera aussi la transparence : et oui arrêtons toutes ces primes qui ne nous servent plus arrivées à la retraite, qui compliquent nos fiches de paie, et qui rendent opaque le traitement des fonctionnaires. Et puis , 37 000 SPP, c'est pinuts dans le budget étatique, paraîtrait même qu'il manque des pompiers en France... Alors monsieur le Président, vous avez dit « moins de fonctionnaires mieux payés », chiche ! Encore une fois, on vous prend au mot : nous sommes déjà dans le moins, alors le peu qu'il y a , payez les mieux!

Le 20 novembre 2007, notre syndicat a appelé à la grève pour le pouvoir d'achat dans la fonction publique. Et aussi pour soutenir les grévistes des régimes spéciaux. Pour plusieurs raisons :

- ♦ une fois que eux seront passés à 40 ans, nous irons tous à 41 puis à 42 ans, voire plus...
- ♦ si tous les français passaient à 37.5 annuités, le coût serait de 20 milliards d'euros annuel, or on fait un cadeau de 12 à 13 milliards par an aux plus aisés avec le paquet fiscal. De plus, l'économie engendrée par cette réforme va rapporter 200 millions à l'état, c'était donc plus symbolique qu'économique,
- ♦ on parle beaucoup d'harmonisation et d'équité : nous aimerions bien être harmonisés avec les régimes de retraites de nos députés et sénateurs,
- ♦ le pays n'a jamais produit autant de richesses, alors expliquez nous où va tout cet argent. Même si nous avons notre petite idée...
- ♦ le coût des nouvelles mesures données aux cheminots suite aux négociations coûteront plus cher que si ils étaient restés à 37.5 annuités...

Et puis soutien aussi car nous pensons qu'une fois cette réforme passée, notre gouvernement (je devrai dire notre Président) , va poursuivre et s'attaquer à d'autres réformes qui nous toucheront directement, notamment sur le Code du travail.

L'actu du département

Nous avons rencontré la Direction le 30 octobre pour parler des tensions qui montent au CTA. Avant de commencer, le Directeur nous précise l'échéancier de la mise en place d'Orion / antares : fin 2008, bascule sur le nouveau système, et été 2010 : mise en place du CTA dans les nouveaux locaux.

Les tensions concernaient :

- ♦ la disparition des gardes en compagnies pour les agents du CTA. Le Directeur s'engage à remettre une garde par mois aux agents (hormis ceux dans leur première année). Ensuite, un bilan sera fait pour voir si une deuxième garde peut être placée. Nous demandons à aller encore plus loin afin de rendre ces postes plus attractifs,

- ♦ les opérateurs demandent à être informés sur les changements à venir avec des réunions de service. Ils proposent de créer la compagnie CTA, ce qui faciliterait ces réunions et permettrait de faire remonter directement à leur commandement. La Direction approuve,

- ♦ de plus en plus de SPP n'ont plus leur premier choix lorsqu'ils quittent le CTA / Codis, la Direction paraît étonnée, pas nous ! Affaire à suivre...

- ♦ le colonel Delaigue nous informe d'une réflexion qu'ils ont en haut lieu : il leur semble dommage d'envoyer des SPP dans les 10 premières années de carrière au CTA, car durant ces 10 ans, la formation est importante. Par contre, ensuite, les formations longues sont plus rares, et le passage au CTA permettrait de « relancer » les sous officiers. Nous seront très vigilants à ce que ce passage au 18 ne soit pas la carotte pour les nominations d'adjudants.

Le colonel Delaigue souhaite que le passage sur Orion / antares permette de lisser tous ces problèmes, d'avoir un CTA bonifié et de repartir sur de bonnes bases avec un outil neuf. La CGT sera là pour l'aider dans cette tâche tout en étant constructif.

Anthony SEBBANE

La CGT au TA

Votre syndicat était dernièrement au Tribunal Administratif. 2 jugements ont été rendus :

- sur les départs incomplets par manque d'effectifs disponibles de garde
- sur l'absence de cycles réguliers de travail.

Sans aller hélas au fond, le juge administratif a statué sur les vices de procédures et les délais pour nous débouter, ce n'est que partie remise, notamment pour les cycles 12h/24h. C'est tout le problème de la juridiction administrative, très procédurière.

Un autre mémoire est à l'étude contre les méthodes « discutables » de recrutement au SDIS 69 : sur 32 futurs SPP du SDIS 69, 31 sont SPV dans le Rhône et le 32° est SPV dans la Loire. Le principe d'équité n'est plus respecté. Il devient aujourd'hui impossible de finir pro si on ne passe pas par la case volontaire. Or la fonction publique est et doit rester ouverte à tout le monde, sans distinction.

La réunion régionale

Le 27 novembre, ce tenait une réunion régionale à Grenoble. Les départements 01.26.38.43.69.71.73 étaient présents, ainsi que deux représentants du collectif national : Thierry LENFANT de Grenoble et Claude MICHEL de Lyon Rochat. Cela nous a permis d'avoir une information sur l'activité nationale, de faire remonter le sentiment de la base sur plusieurs dossiers qui seront prochainement débattus à la CNIS, et de rencontrer nos voisins.

Le temps de travail :

Beaucoup veulent rester en 24 heures, ou y venir, les SPP bien sur, mais aussi syndicats et élus. Ces derniers sont intéressés par le système d'équivalence qui leur permet d'avoir du personnel 24 heures payés 16. Notamment le président de l' Association des Départements de France, aussi PCASDIS du Nord, premier SDIS de France. Après avoir sollicité la base, **la CGT demande la pérennisation des 24 heures**, même si ceci ne fait pas l'unanimité. Effectivement, même si l'Union Européenne reconnaît qu'une heure de présence doit être une heure payée, cette même UE autorise toujours les équivalences. Ce qui signifie que les 24 heures vivront AVEC équivalence. Un décret devrait paraître d'ici la fin de l'année pour pérenniser les 24 heures et conforter le décret déjà existant (2001-1382). Nous demandons un bornage des heures travaillées allant de 1600 à 2304 heures (ces 2304 heures sont obtenues par le calcul suivant : 48 heures hebdomadaires x 48 semaines travaillées dans l'année). Nous réaffirmons aussi notre souhait de voir tous les SPP de France travailler uniformément avec un CYCLE, garant d'efficacité et de solidarité. Certains pensent que les gardes de 12 heures avec 1 heure pour une heure restent la meilleure solution car il est paradoxal de revendiquer la dangerosité du métier et de continuer à travailler en 24 heures. A suivre...

La filière :

Une réflexion est menée actuellement au niveau national afin de faire coller la filière SPP à la Fonction Publique Territoriale. Nous sommes rattachés à la filière technique. Il y a 3 catégories d'emplois : catégorie C : exécution, catégorie B : encadrement et catégorie A : commandement. La catégorie C pourrait avoir 3 grades : sapeur, caporal et sergent. Beaucoup d'adjudants en France prennent du CDG, ils passeraient donc en catégorie B (encadrement), et celle ci pourrait aussi avoir 3 grades : adjudant, major et lieutenant. Or, on doit pouvoir rentrer par concours externe dans chacune des catégories de la FPT. Tout le monde s'oppose à l'idée de voir arriver par concours externe des adjudants. Certains parlent de supprimer le grade d'adjudant et d'élargir le grade de sergent, d'autres veulent supprimer les majors. Il peut aussi y avoir la solution de garder en interne l'accès au grade d'adjudant et de major et de n'avoir en externe que des lieutenants Mais dans ce cas, on remet un concours dans une même catégorie, ce qui n'est pas possible (problème de l'ancien concours de sergent au sein de la catégorie C). Affaire à suivre... Pour la catégorie A : pas de changements : capitaine, commandant, lieutenant-colonel et colonel. On va très certainement voir réapparaître le concours externe de capitaine, car chaque catégorie devant être accessible par un concours externe.

Le point sur les NBI :

Toujours en discussion. Il y a 2 NBI : la fonctionnelle (décret 2006-1435), qui ne peut pas être donnée par rapport à un grade mais seulement par rapport à une fonction. Elle est donc attribuée au chef d'agrès de 7 ans d'ancienneté commandant 2 équipes au moins. Mais une NBI ne peut pas être donnée avec de l'ancienneté. La CGT a fait remonter cette info au niveau



DES MILLIONS D'OTAGES ET PAS UNE EXÉCUTION...
SYNDICALISTES, PÉDÉS!

